



SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2019

Date d'envoi de la convocation : 6 Décembre 2019

Nombre de membres : 221
Nombre de présents : 163
Nombre de votants : 177
(à l'ouverture de la séance)

Secrétaire de séance : Camille ROUSVOAL

L'an deux mille dix-neuf, le **Judi 12 Décembre**, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à **18 h 00** sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaient présents :

ADE André, AMIOT Sylvie, AMIOT André, AMIOT Guy, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît (à partir de 18h15), ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BARBEY Hubert, BAUDIN Philippe, BELHOMME Jérôme, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BOUILLON Jean-Michel, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian, CAUVIN Jean-Louis, CAUVIN Joseph, CHARDOT Jean-Pierre, CHEVEREAU Gérard, CHOLOT Guy, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie (jusqu'à son départ à 21h), DELAPLACE Henry, DELAUNAY Sylvie, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean, DESTRES Henri, DIGARD Antoine (à partir de 18h15), DRUEZ Yveline, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, DUPONT Claude (jusqu'à son départ à 21h), FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick, FAUDEMÉR Christian, FEUARDANT Marc, FEUILLY Hervé (jusqu'à son départ à 18h25), FONTAINE Hervé, FRANCOISE Bruno, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, MEDARD Monique suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GODEFROY Annick, GODIN Guylaine, GOLSE Anne-Marie, GOMERIEL Patrice, GOSSELIN Bernard, GOSSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUÉRIN Alain, HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HARDY René, HAYE Laurent (à partir de 18h35), HEBERT Dominique, GIROUX Bernard suppléant de HENRY Yves, HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël, LAFOSSE Michel, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Noël, LAUNOY Claudie (à partir de 18h15 - jusqu'à son départ à 21 h), LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence, LE PETIT Philippe (jusqu'à son départ à 20h50), LEBARON Bernard, LEBONNOIS Marie-Françoise, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHEVALIER Guy, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFEVRE Noël, LAGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude (jusqu'à son départ à 20h50), LEMARÉCHAL Michel, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Thierry (jusqu'à son départ à 21h31), HERVY Isabelle suppléante de LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine (jusqu'à son départ à 20h50), LEPETIT Jacques, LEPETIT Louise, LEPOITTEVIN Gilbert (à partir de 18h52), LEQUERTIER Joël (jusqu'à son départ à 21h), LEQUERTIER Colette (jusqu'à son départ à 22h), LEQUILBEC Frédéric, LERECULEY Daniel (à partir de 18h15), LERENDU Patrick, LESEIGNEUR Héliène, LESENECHAL Guy, LETERRIER Richard, LETRECHER Bernard, LEVAST Jean-Claude, LINCHENEAU Jean-Marie, LOUISET Michel, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel, MAIGNAN Martial, MARGUERIE Jacques,

MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Serge, MARTIN Yvonne (jusqu'à son départ à 20h00), MAUGER Michel (jusqu'à son départ à 21h), MAUQUEST Jean-Pierre (à partir de 18h35), MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MIGNOT Henri, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jean-Marie, ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc (jusqu'à son départ à 19h51), PEYPE Gaëlle, PILLET Patrice, PINABEL Alain, PIQUOT Jean-Louis, POISSON Nicolas, POTTIER Bernard, POUTAS Louis, PRIME Christian, REBOURS Sébastien, RENARD Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice (à partir de 19h30), ROUSSEL Pascal (jusqu'à son départ à 19h50), ROUSVOAL Camille, ROUXEL André (à partir de 18h53), SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles (à partir de 19h24), SEBIRE Nelly (à partir de 18h53), SOURISSE Claudine (à partir de 18h52), TAVARD Agnès, THEVENY Marianne, TIFFREAU Danièle, TRAVERT Héléne, VALENTIN Jean-Louis, VIGER Jacques (à partir de 18h42 et jusqu'à son départ à 22h), VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno (jusqu'à son départ à 19h23), VIVIER Nicolas (à partir de 18h50).

Ont donné procurations :

BASTIAN Frédéric à LOUISET Michel, BOURDON Cyril à MARGUERITTE David, CAUVIN Bernard à HEBERT Dominique, GOSELIN Albert à CHEVEREAU Gérard, GOUREMAN Paul à MAGHE Jean-Michel, HAMON-BARBE Françoise à PEYPE Gaëlle, JOURDAIN Patrick à BELHOMME Jérôme, LECOUCVEY Jean-Paul à LEBEL Didier, MONHUREL Pascal à MAIGNAN Martial, REVERT Sandrine à ANTOINE Johanna, ROUSSEAU Roger à HAMELIN Jean, BESUELLE Régine à LINCHENEAU Jean-Marie (à l'arrivée de Jean-Marie LINCHENEAU), TISON Franck à FAGNEN Sébastien (à l'arrivée de Sébastien FAGNEN), MARIVAUX Isabelle à GRUNEWALD Martine (à l'arrivée de Martine GRUNEWALD), BURNOUF Hervé à SOURISSE Claudine (à l'arrivée de Claudine SOURISSE à 18h52), SEBIRE Nelly à GESNOUIN Marie-Claude (jusqu'à son arrivée à 18h53), RODRIGUEZ Fabrice à GOLSE Anne-Marie (jusqu'à son arrivée à 19h30), FEUILLY Hervé à Danielle TIFFREAU (à partir de son départ à 18h25), VILTARD Bruno à LEPETIT Jacques (à partir de son départ à 19h23), ROUSSEL Pascal à ROUSVOAL Camille (à partir de son départ à 19h50), PELLERIN Jean-Luc à FEUARDENT Marc (à partir de son départ à 19h51), MARTIN Yvonne à PILLET Patrice (à partir de son départ à 20h00), LEONARD Christine à BELLIOU-DELACOUR Nicole (à partir de 20h50), LEGOUPIL Jean-Claude à FONTAINE Hervé (à partir de 20h50), LAUNOY Claudie à THEVENY Marianne (à partir de 21h), LEQUERTIER Joël à MIGNOT Henri (à partir de 21h), D'AIGREMONT Jean-Marie à LECOQ Jacques (à partir de son départ à 21h), LEMONNIER Thierry à HAMON Myriam (à partir de 21h31).

Excusés :

BESNARD Jean-Claude, BROQUET Patrick, BALDACCI Nathalie, BAUDRY Jean-Marc, BRECY Rolande, DELESTRE Richard, DIESNY Joël, FALAIZE Marie-Hélène, FEUILLY Emile, GUERARD Jacqueline, HOULLEGATTE Jean-Michel, HUET Catherine, HUET Fabrice, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAGARDE Jean, LALOË Evelyne, LAMOTTE Jean-François, LATROUITE Serge, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEPETIT Jean, LEMONNIER Hubert, LEJAMTEL Ralph, LEFRANC Bertrand, LEFEVRE Hubert, LECHEVALIER Michel, MATELOT Jean-Louis, MELLET Christophe, NICOLAÏ Michel, POIDEVIN Hugo, VARENNE Valérie.

Délibération n° DEL2019_159

OBJET : Conventions de service commun "Système d'Information Géographique" - Avenant N°1

Exposé

Par délibération n° DEL2018_097 du 28 juin 2018, le Conseil Communautaire a décidé de créer un service commun "Système d'information géographique (SIG)" à l'échelle de l'agglomération et a autorisé le Président à signer les conventions afférentes, modifiables par avenants.

La commune de Cherbourg-en-Cotentin, la commune de la Hague et la Communauté d'Agglomération du Cotentin ont choisi de créer un service commun "Système d'information géographique" géré par cette dernière à compter du 1^{er} janvier 2019.

A cet effet, sur la base d'une convention type, deux conventions bipartites ont été signées entre la Communauté d'agglomération du Cotentin et chacune de ces deux communes.

Dans le cadre de la mise en place de services communs, l'article L.5211-4-2 du Code Général des collectivités territoriales prévoit la possibilité d'imputer le coût du service mutualisé directement sur les attributions de compensation afin de limiter le nombre de flux financiers entre la Communauté d'agglomération et ses Communes membres.

A travers un avenant à chacune des deux conventions, il est proposé de revoir les modalités de facturation des dépenses du service commun précisées à l'article 7.2 « Modalités d'information et de facturation ».

Ces mêmes modalités seront reprises dans la convention type qui pourra être proposée aux autres communes de l'agglomération souhaitant adhérer au service commun SIG.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-4-2,

Vu la délibération n° DEL2018_097 du 28 juin 2018 portant création du service commun « Système d'information géographique »,

Vu les conventions portant création de service commun SIG entre la Communauté d'agglomération du Cotentin et les communes de Cherbourg-en-Cotentin et de La Hague, notamment les articles 7.2 et 10,

Vu l'avis favorable du Comité de Pilotage du service commun en date du 15 novembre 2019,

Considérant qu'il convient de simplifier les flux financiers entre la Communauté d'agglomération et ses communes membres,

Vu l'avis favorable de la Inter-Commission Administration Générale et Finances,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 184 - Contre : 0 - Abstentions : 4) pour :

- **Modifier** l'article 7.2 « Modalités d'information et de facturation » des conventions de service commun « Systèmes d'Information Géographique » signées entre la Communauté d'agglomération du Cotentin et les communes de Cherbourg-en-Cotentin et de La Hague.

- **Modifier** l'article 7.2 « Modalités d'information et de facturation » de la convention type de service commun « Systèmes d'Information Géographique ».
- **Autoriser** le Président ou le Vice-Président à signer l'avenant n° 1 à chacune des conventions de service commun « Systèmes d'Information Géographique » et à réaliser toute démarche liée à l'exécution de cet avenant.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

LE PRESIDENT,



Jean-Louis VALENTIN

CONVENTION DE SERVICE COMMUN
« Système d'information Géographique »

Entre la Commune de Cherbourg-en-Cotentin et la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Avenant n°1

Entre la Commune de Cherbourg-en-Cotentin représentée par son Maire, M. Benoît ARRIVÉ, autorisé par délibération n° DEL2019_xx du xx 2019, d'une part,

Et la Communauté d'Agglomération du Cotentin, représentée par son Président, M. Jean-Louis VALENTIN, autorisé par délibération n° DEL2019_xx du xx 2019, d'autre part,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-4-2,

L'article 7.2 Modalités d'information et de facturation est modifié comme suit :

La participation financière de la Commune de Cherbourg-en-Cotentin au service commun sera facturée selon les modalités suivantes :

- Versement du coût estimé du service commun sur l'attribution de compensation de la Communauté d'agglomération du Cotentin en année N,
- Régularisation, positive ou négative, sur l'attribution de compensation en année N+1 au regard du coût réel constaté sur présentation d'un état détaillé des dépenses mandatées par la Communauté d'agglomération du Cotentin dans le cadre du service commun SIG.

Tous les autres articles de la convention initiale du 12 décembre 2018 demeurent inchangés et s'appliquent.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, en deux exemplaires originaux, le

Pour la Communauté d'Agglomération du
Cotentin

Le Président,

Jean-Louis VALENTIN

Pour la Commune de Cherbourg-en-
Cotentin

Le Maire,

Benoît ARRIVÉ

**CONVENTION DE SERVICE COMMUN
« Système d'information Géographique »**

Entre la Commune de La Hague et la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Avenant n°1

Entre la Communauté d'Agglomération du Cotentin, représentée par son Président, M. Jean-Louis VALENTIN, autorisé par délibération n° DEL2019_xx du xx 2019, d'une part,

Et la Commune de La Hague représentée par son Maire, Mme. Yveline DRUEZ, autorisée par délibération n° DL2019_xx du xx 2019, d'autre part,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-4-2,

L'article 7.2 Modalités d'information et de facturation est modifié comme suit :

La participation financière de la Commune de La Hague au service commun sera facturée selon les modalités suivantes :

- Versement du coût estimé du service commun sur l'attribution de compensation de la Communauté d'agglomération du Cotentin en année N,
- Régularisation, positive ou négative, sur l'attribution de compensation en année N+1 au regard du coût réel constaté sur présentation d'un état détaillé des dépenses mandatées par la Communauté d'agglomération du Cotentin dans le cadre du service commun SIG.

Les autres articles de la convention initiale du 12 décembre 2018 demeurent inchangés et s'appliquent.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, en deux exemplaires originaux, le

Pour la Communauté d'Agglomération du
Cotentin

Le Président,

Jean-Louis VALENTIN

Pour la Commune de La Hague

Le Maire,

Yveline DRUEZ